

SÉANCE DU 9 JUILLET 2019

L'An deux mil dix-neuf, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 3 Juillet 2019
Date d'affichage : 3 juillet 2019
Nombre de conseillers en exercice 24
Présents 13
Votants 17

Étaient présents : Mesdames CÔME, BENNEVAULT, NIEPCERON, TERRENERE et SOLLIER.
Messieurs BOURSE, DESJONQUERES, GASTINE, LE TERRIEN, MANS, ROBERT, SAUVÉ et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BARROUX, BERANGER, DURAND et FRAPIER.
Messieurs COUSSEAU, FORTIN, HÉROUX, LAMOUREUX, LOMBARD, de NORAY et TURMINEL.

Procurations : M. Romuald COUSSEAU donne procuration à Mme Alisson NIEPCERON.
M. Jean-Luc HÉROUX donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,
M. Michel LOMBARD donne procuration à M. Guy GASTINE,
Mme Sylvie FRAPIER donne procuration à Mme TERRENERE.

Secrétaire de séance : Mme Alisson NIEPCERON est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu.

D 2019-07-69- BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407)

Il est distribué un tableau avec les recettes et les dépenses de cette opération, présentant un équilibre.

A • CONTRAT DE PRÊT COURT TERME AVEC LA BANQUE POSTALE

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un court terme d'un montant de 60 000.00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 60 000.00 €
Durée du contrat de prêt : 5 ans
Objet du contrat de prêt : Financer les travaux d'extension de réseau d'assainissement des rues de la Chapelle St Côme, du Lavoir et du Pont Barry, en attente du règlement des raccordements par les particuliers concernés.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2024

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 60 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/09/2019, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.23 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie d'un montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 100,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

L'emprunt voté pour 130 000 € le mois dernier, a été réalisé pour 100 000 € en emprunt relais, sur une durée de 2 années. et non de 130 000,00.

B • DÉCISION MODIFICATIVE

Pour faire suite à la décision de contracter un emprunt à court terme de 60 000 €, Il est nécessaire de rajouter des crédits à la section d'investissement du budget 407 - Assainissement de la Commune déléguée de Louestault.

Il est donc proposé de modifier les crédits du budget primitif, en ajoutant les crédits, comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
- C/21532 -	60 000 €	- C/1641 : Prêt Banque Postale	60 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte cette proposition,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

D 2019- 07-70- BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (409) : DÉCISION MODIFICATIVE : DÉPLACEMENT DE CRÉDITS

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de rajouter des crédits à la section d'Investissement du budget 409 - Assainissement de la Commune déléguée de Beaumont-la-Ronce afin de mandater l'échéance annuelle du prêt à taux 0 % de l'Agence de l'Eau, le montant inscrit au BP étant insuffisant. Il est donc proposé de prélever la somme de 440.00 € sur l'opération 18 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier les crédits du budget primitif, comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
- c/1678	+ 440.00 €		
- c/2154- opération 18	- 440.00 €		Pas de changement

D 2019- 07-71 – EXTENSION ÉCOLE

Madame le Maire indique qu'il n'y a rien de nouveau actuellement, en ce qui concerne les travaux d'extension, de la part de l'ADAC.

Par ailleurs, après le dernier conseil d'école, il a été constaté qu'un tableau numérique est à changer et que divers travaux d'entretien sont à prévoir pendant l'été, avant la rentrée des classes.

D 2019- 07-72- COMMERCE : VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA TRANCHE 2

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, les vendredi 26 avril et 14 mai pour l'ouverture des enveloppes, des travaux de la tranche 2 : Réhabilitation. L'ensemble des dossiers reçus a été analysé par le Cabinet d'Architecture Philippe TARDITS. La Commission d'Appel d'Offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, les entreprises suivantes :

		Entreprise retenue	Montant H.T
Lot 1	Démolitions/ Maçonnerie/Ravalement/Gros-Oeuvre	Ent. ROYER BATIMENT	159 096.77 €
Lot 1bis	Désamiantage	Ent. ROYER BATIMENT	14 244.63 €
Lot 2	Charpente bois/ Bardage/Couverture	Ent. FLABEAU	96 571.79 €
Lot 2bis	Désamiantage couverture	Ent. FLABEAU	9 411.00 €
Lot 3	Menuiseries extérieures bois	Ent. OUDIN	51 711.75 €
Lot 4	Menuiseries intérieures bois	Ent. OUDIN	14 034.17 €
Lot 5	Serrurerie	Ent. CSTM	23 355.00 €
Lot 6	Doublages biosources/Plâtrerie/Plafonds	Ent. DOMINGUES	85 042.10 €
Lot 7	Sols souples/ Faïences	Ent. MAGALHAES	23 114.89 €
Lot 8	Peinture	Ent. CHARRON	21 759.12 €
Lot 9	Electricité	Ent. THIBIERGE	21 970.98 €
Lot 10	Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation	Ent. CCER	39 012.38 €
		SOIT UN MONTANT TOTAL H.T. de	559 324.58 €
		TTC	671 189.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillé ci-dessus, pour un montant de 671 189.50 € T.T.C.

A ces travaux, s'ajoute les honoraires du Cabinet d'Architecture TARDITS, pour la tranche 2, déjà votés, ainsi que diverses études nécessaires à la réalisation de ces travaux de réhabilitation, mais prévus dans l'enveloppe globale, votée au Budget Primitif 2019.

D 2019- 07-73- FERMETURES ANNONCÉES DE TRÉSORERIES LOCALES

Mme le Maire donne lecture d'une " déclaration commune " de l'AMIL, du Président du Département d'Indre-et-Loire, du Président de Tours Métropole Val de Loire, et de tous les Présidents de Communautés de Communes, contre le projet actuel de fermeture des trésoreries municipales par l'Etat, comme suit :

La réorganisation du réseau des trésoreries municipales est en cours de préparation dans le cadre du projet de réforme Action Publique 2022 dit "CAP22" lancé par le Gouvernement en 2017.

Pour notre Département, la Direction Générale des Finances Publiques a pour projet une réorganisation du réseau des Trésoreries municipales. Pour notre département, la DGFIP d'Indre-et-Loire prévoit la fermeture de toutes les trésoreries de proximité au nombre de 13, et le regroupement de leurs fonctions au sein des trois trésoreries de Tours, Chinon et Loches. Cela constitue une vraie perte de proximité et demandera, dans certains cas, à se déplacer à plus de 50 kms pour avoir un rendez-vous physique ; alors même que la proximité entre la commune et la trésorerie permet de nouer un contact direct avec le Trésorier principal, ce qui facilite les relations et le suivi comptable.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation toujours plus importante des procédures qui, si elle facilite la vie de nombreux usagers, anonymise les relations et peut-être un véritable facteur d'exclusion pour une partie de notre population.

A moyen terme, l'information des usagers serait transférée dans les Maisons de Services au Public (MSAP), rebaptisées pour l'occasion Maison France Services selon l'annonce de Monsieur le Président de la République.

Ces mesures auront pour conséquences de priver les usagers d'un service de proximité et de surcharger les MSAP qui n'ont pas les compétences techniques et organisationnelles pour assurer de nouvelles missions, et dont le financement annoncé par l'Etat ne semble pas assuré dans la durée.

Partenaire des collectivités, rendant un service de proximité aux usagers, ces services de l'Etat ne peuvent pas quitter les territoires. Il n'apparaît pas dès lors comme pertinent que les Maisons de Services au Public soient le palliatif à un service nécessaire à nos populations.

Les Présidents, réunis le 03 juillet 2019, à l'initiative de Monsieur le Président du Conseil Départemental, regrettent que ce projet n'ait fait l'objet d'aucune concertation préalable et de n'en avoir eu connaissance préalablement qu'au travers de l'article de la Nouvelle République du 18 juin 2019.

Cette réforme, si elle est menée à son terme, va à l'encontre d'une revendication maintes fois exprimée durant le Grand Débat de proximité des services publics. Il s'agit d'une nouvelle étape vers la désertification des territoires en matière de services publics.

De ce fait, Les Présidents du Département et des Intercommunalités d'Indre-et-Loire ont signé cette déclaration commune rejetant unanimement ce projet actuel de fermeture de lieux d'accueil de la DDFIP d'Indre-et-Loire et demandant qu'une réelle concertation s'engage.

Le Conseil Municipal soutient cette démarche et délibère en y adhérant favorablement à l'unanimité.

D 2019- 07-74- ACHAT D'ÉQUIPEMENT LUDIQUES POUR AIRE DE JEUX

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu de changer les différents jeux du terrain de sports et que des crédits avaient été inscrits dans le budget primitif 2019.

M. TARTARET a demandé plusieurs devis. Il est donc proposé un portique-balançoire pour 4 896 €, et 2 jeux à ressorts (une rosace et une bascule-tandem) pour 521.10 € et 819.90 €, ainsi que la pose, soit un total H.T. de 8 577.72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat des jeux énumérés ci-dessus, pour un montant de 10 293.26 T.T.C.

D 2019- 07-75- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire indique que la procédure suit son cours et invite les conseillers municipaux à y participer selon les dates prévues. Une séance de présentation se fera en soirée afin que tous puissent prendre connaissance des modifications proposées.

D 2019- 07-76- INSCRIPTION D'ÉLÈVES A L'ÉCOLE

Madame le Maire fait part d'une demande d'une famille souhaitant scolariser son enfant à TOURS, en communiquant les raisons évoquées, mais rappelle qu'avec la ville de Tours, il n'existe plus de réciprocité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à la majorité absolue (17 non, 1 abstention) cette demande.

Clôture de la séance à 20 h 45.